

2026/

Département de la Lozère
COMMUNE DE GRANDRIEU
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 août 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Absentions : 0

Date de convocation :

21/08/2026

Date d'affichage :

21/08/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept août à 20 heures 00, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Pierre-Emile SYLVAIN, maire.

Étaient présents : Pierre-Emile SYLVAIN - Guillaume MARTIN - Krystelle PONTIER - Christophe RICOU - Robert QUISSAC - Olivier MERLE - Magalie SAVOIE - Clarisse DELMAS - Killian THERON - Agnès GHIO
Secrétaire de séance : Robert QUISSAC

Absents :

Excusés : Amélie CAYROCHE - Justine MALLET - Camille BELIN - Philippe LELARD - Alexandre MERLEN

Procurations : Procuration de Amélie CAYROCHE à Clarisse DELMAS - Procuration de Justine MALLET à Guillaume MARTIN - Procuration de Camille BELIN à Christophe RICOU - Procuration de Philippe LELARD à Krystelle PONTIER - Procuration d'Alexandre MERLEN à Agnès GHIO

27082026- Délib-04

Objet : Demande de subvention au département au titre du Fonds d'investissement Cantonal (FIC) pour le matériel de la guinguette.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre du budget primitif de la commune pour l'exercice 2026, l'acquisition de matériel de type électroménager avait été prévu pour la guinguette (cuisinière, congélateur, réfrigérateur, crêpière, friteuse, table inox, lave-vaisselle, plancha). Monsieur le Maire indique qu'il est possible de demander une aide au département pour financer ce matériel.

Ainsi, pour les projets entre 5 000 euros et 10 000 euros, les communes de moins de 1 000 habitants DGF peuvent solliciter du département une aide au titre du Fonds d'Investissement Cantonal (FIC).

Le montant du matériel de la guinguette s'élevant à 6 179,31 euros HT, cette dépense peut bénéficier d'un soutien au titre du FIC.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et à l'unanimité :

- Se montre favorable au projet tel que présenté,
- Demande à M. le Maire de présenter le dossier au financement au Département au titre du Fonds d'Investissement Cantonal (FIC) et de solliciter dans ce cadre une aide au plus fort taux possible,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Pierre-Emile SYLVAIN



Le secrétaire de séance,
Robert QUISSAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr